



Luxembourg, le 16 septembre 2015

Références : 192/2015 – CM

Concerne : Administration communale d'Esch-sur-Alzette

Objet : Organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental
(Année scolaire 2015/2016)

Délibération du conseil communal du 26 juillet 2015.

Point de l'ordre du jour No 2A.

Transmis à Madame le Bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette avec prière de bien vouloir prendre connaissance de la remarque formulée par Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Pour le Commissaire de district,



Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district



Concerne : Délibération en rapport avec des propositions d'affectation

Délibération vue et approuvée quant à la proposition de réaffectation de Monsieur MULLER Thomas.

Délibération vue et approuvée quant à la forme tout en remarquant que la proposition de réaffectation concernant Madame SCHULTE Joy et Monsieur STURM Laurent émise par le conseil communal n'a pu être retenue, les agents en question ayant été affectés à d'autres postes suite à leur préférence exprimée.

Concerne : Délibération en rapport avec l'organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2015/2016

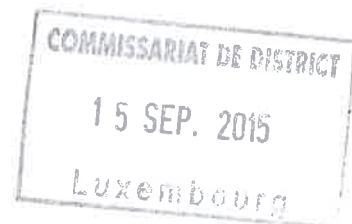
Délibération vue et approuvée.

Luxembourg, le

31 AOUT 2015

Pour la Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle


Jean Schram
Instituteur-attaché



N° 182

Transmis à Monsieur Joa Baum
l'inspecteur/trices d'écoles
de la commune de Esch-sur-Alzette
avec prière d'avis.

Luxembourg, le 10.07.2015

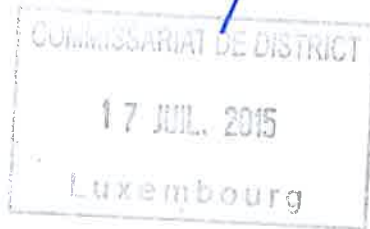
Le Commissaire de District


Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

Transmis à M. le Commissaire de
district avec avis favorable
Esch-sur-Alzette, le

15 JUL. 2015


Joa BAUM
Inspecteur de
l'enseignement fondamental



No 182

Transmis à Monsieur le Ministre de l'Education
nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
avec avis d'approbation.

Luxembourg, le 17.07.15

Le Commissaire de district,


Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district



Secrétariat

21.09.2015 P.B.